



Rectorat

Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap

> Dossier suivi par Julien ROCHE

Inspecteur
Conseiller technique
de Mme la Rectrice
pour l'adaptation scolaire et la
scolarisation des élèves en
situation de handicap

Téléphone 03 81 65 74 51 Courriel ce.ctash@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention 25030 Besançon cedex Mesdames et Messieurs les enseignants du second degré

S/c

Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les proviseurs et principaux des lycées et collèges publics

Messieurs les directeurs d'EREA

Besançon, le 13 janvier 2023

<u>Objet</u>: Formation préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) 2023-2024 - appel à candidatures pour les enseignants du second degré

## Références:

- Décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée;
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie
- Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

L'article L. 111-1 du Code de l'éducation dispose que le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Au-delà de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 qui avait pour objectif la compensation des conséquences du handicap subi par la personne handicapée dans son environnement, il s'agit d'apporter une réponse aux besoins spécifiques de chaque élève au sein d'une école pleinement inclusive.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI). Cette certification atteste les compétences professionnelles d'un enseignant spécialisé du premier ou du second degré, son aptitude à répondre aux besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

La présente note a pour objet de recueillir, pour la session 20223-2024, les candidatures d'enseignants du second degré public à la formation préparatoire au CAPPEI.

## Conditions préalables au départ en formation

Un départ en formation préparatoire au CAPPEI est conditionné à :

- L'avis favorable de la commission départementale après examen du dossier de candidature et entretien avec le candidat;
- L'affectation sur un poste support de formation ;
- La décision favorable de l'IA-DASEN concernant l'affectation et le remplacement de l'enseignant durant sa période de formation.



214

# Postes supports de formation

Pour remplir les conditions préalables à un départ en formation, le candidat doit exercer sur un poste support de formation ou participer le cas échéant au prémouvement ASH afin d'obtenir un poste support de formation à titre provisoire pour l'année scolaire 2023-2024.

Les postes supports de formation sont référencés et publiés dans le cadre des opérations de pré-mouvement interdegrés ASH conformément aux lignes directrices de gestion académique. Des informations complémentaires pourront être demandées aux services départementaux de l'école inclusive.

Pendant l'année de formation, l'enseignant est affecté sur le poste support de formation à titre provisoire et conserve son poste actuel. S'il obtient le CAPPEI, il est nommé à titre définitif sur le poste support de formation.

## Modalités de candidature

Peuvent candidater les enseignants du second degré en exercice à temps plein à la rentrée 2023.

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation revêtue de l'avis du chef d'établissement. Il sera adressé par courriel impérativement au cabinet de l'IA-DASEN du département concerné avec copie à la division des personnels enseignants selon les délais de rigueur contenus en annexe 1.

Chaque candidat sera ensuite convoqué à un entretien devant une commission départementale par la DSDEN concernée qui transmettra ses avis au service de la DPE et établira un classement des candidatures.

#### Modalités de formation

La préparation aux épreuves du CAPPEI consiste en une formation professionnelle qui comprend des temps de regroupements à l'INSPÉ de Besançon.

Les regroupements sont organisés en alternance avec l'exercice des fonctions sur un poste support de formation occupé à la rentrée 2023.

La formation préparatoire au CAPPEI s'inscrit dans le cadre de la première année du Master MEEF IRE ouvert par l'INSPÉ et comprend :

- Un tronc commun de 144 heures ;
- Un module de professionnalisation dans l'emploi de 52 heures, qui correspond obligatoirement au poste support de formation;
- Deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures, le premier obligatoire « Troubles des fonctions cognitives » ou « Grande difficulté scolaire » selon le poste du candidat, le second à choisir entre « Troubles psychiques », « Troubles du spectre autistique » ou « Grande difficulté scolaire 2 » ;
- Des temps de formation associés (tutorat, visites conseil, accompagnement à la préparation de l'examen notamment).

L'enseignant retenu pour suivre la formation participera en juin 2023 à la session de préparation à l'entrée en formation d'une durée de 24 heures.

L'enseignant sera accompagné jusqu'à la présentation des épreuves par :

- L'IEN en charge de l'ASH de la DSDEN concernée et son équipe ;
- Des enseignants chercheurs de l'INSPÉ impliqués dans la formation ;
- Un tuteur choisi, en raison de son expérience, parmi les enseignants spécialisés dans le domaine de l'éducation inclusive ;
- Un accompagnateur de dossier professionnel.



3/4

## Réunions d'information

Les enseignants du second degré intéressés pourront prendre l'attache des services de l'école inclusive de leur département d'exercice afin de participer aux réunions d'informations organisées aux dates suivantes :

- Doubs : mercredi 22/02 de 14h à 17h, inscription auprès du secrétariat ASH : ce.ienb5.dsden25@ac-besancon.fr;
- Jura : jeudi 26 janvier et mardi 31 janvier en visioconférence inscription obligatoire avant le 25 janvier : <u>ce.sdei39@ac-besancon.fr</u>;
- Haute-Saône: mercredi 24 janvier à 17h30 en visioconférence <a href="https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/160137/creator/11370/hash/25be4c8bfa50a1696">https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/160137/creator/11370/hash/25be4c8bfa50a1696</a> 565b0be96accad4697a97bc renseignements auprès du secrétariat ASH: ce.ienash.dsden70@ac-besancon.fr;
- Territoire de Belfort: jeudi 2 février à 17h30 en visioconférence <a href="https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/156911/creator/73021/hash/8c4df9482783521e7">https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/156911/creator/73021/hash/8c4df9482783521e7</a> b6956aaa9664e716c4456b1

Je vous remercie de bien vouloir diffuser largement cette information aux personnels enseignants de votre établissement.

La Secrétaire générale de l'académie

Valérie PINSET

# Copie à:



- Madamé la rectrice
- Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines
- Monsieur le secrétaire général adjoint, directeur de l'organisation et des moyens
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale
- Madame la cheffe de la division des personnels enseignants
- Monsieur le directeur de l'école académique de la formation continue
- Madame et Monsieur les doyens des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux
- Monsieur le doyen des inspecteurs de l'enseignement général et technique, de l'information et de l'orientation
- Mesdames et Monsieur les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap

4/4



Candidature Formation préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) Année scolaire 2023-2024

# Annexe 1

Formulaire de candidature accompagné de la lettre de motivation, visé par votre chef d'établissement à faire parvenir au cabinet de la DSDEN concernée, par courriel, à l'adresse ce.cabinet.dsden25@ac-besancon.fr avant le 8/03/23 ce.cabinet.dsden39@ac-besancon.fr avant le 7/02/23 ce.cabinet.dsden70@ac-besancon.fr avant le 11/02/23 ce.cabinet.dsden90@ac-besancon.fr avant le 20/02/23 avec copie à la Division des personnels enseignants de l'académie de

Besançon: ce.dpe@ac-besancon.fr

Nom d'usage - Prénom :
Nom patronymique :
Adresse personnelle :
Portable: Courriel:
Grade et discipline d'enseignement :
Affectation actuelle :
Fonctions et dates d'affectation antérieures éventuelles dans l'enseignement spécialisé :
Partie réservée à la DPE - AGS au 01/01/2023 :
Partie réservée à la DPE - AGS au 01/01/2023 :



Candidature
Formation préparatoire
au certificat d'aptitude professionnelle
aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
Année scolaire 2023-2024

Module de professionnalisation (un seul module possible) :	
<ul> <li>Enseigner en SEGPA ou en EREA</li> <li>Coordonner une ULIS</li> <li>Enseigner en unité d'enseignement IME, ITEP, Hôpitaux de</li> </ul>	e jour
Je soussigné (nom) (prénom) (déclare me porter candidat(e) à la formation préparatoire professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) e À ce titre, je m'engage :  - à suivre l'intégralité de la formation ;  - à me présenter, à l'issue de la formation, aux épreuves  - à exercer sur le poste correspondant au module de presi ma candidature est retenue et si j'obtiens une telle a 2023.	e au certificat d'aptitude n 2023. de l'examen du CAPPEI ; rofessionnalisation choisi
(nom) (prénom)	artumaced no
Fait à	alecponer as eib
Le	
Signature du candidat ou de la candidate	
	The state of the s
Avis du chef d'établissement concernant les motivations du candid    Favorable   Défavorable	dat :
Fait à le	
autoriga inningarantin lipinakahannan katastaling m	orations et alles d'arrectats
Signature du chef d'établissement	



# **MOTIVATION** du candidat :

(Le candidat utilisera cette page pour exprimer ses motivations)